

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2025

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2025**
(n'est pas lu)
- 2. Présentation de la planification financière 2026-2030**
 - 2.1 Préavis de la Commission financière
- 3. Présentation du budget de résultats 2026**
 - 3.1 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 Vote
- 4. Présentation du budget des investissements 2026**
 - 4.1 Protection de l'environnement et aménagement du territoire**
 - Remplacement de la conduite d'eau potable à la route de Chesau
 - Mise à jour de Plan Général d'évacuation des eaux (PGEE)
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Vote
- 5. Révision des statuts de l'Association de communes « Secours Sud Fribourgeois »**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Vote
- 6. Divers**

A 20h05, Monsieur Jérôme Jourdan, Syndic, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il excuse Madame Sandra Tâche, secrétaire communale, qui est retenue par des obligations privées.

Monsieur Jourdan rappelle qu'en vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, ce qui est dès lors le cas pour la présente Assemblée. L'enregistrement est effacé au moment de l'approbation du procès-verbal lors de l'Assemblée suivante.

L'Assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet www.bossonnens.ch.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan procède à la nomination des scrutateurs, Monsieur Sébastien Pillier pour le rang 1 plus les membres du Conseil communal (12 votants) et Monsieur Mathieu Hayoz pour les rangs 2 et 3 (23 votants).

Il y a donc 35 personnes habilitées à voter pour cette présente Assemblée communale.

Monsieur Jérôme Jourdan rend ensuite hommage aux personnes décédées depuis la dernière Assemblée et demande de respecter une minute de silence en mémoire des défunts.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance tenue le 27 mai 2025 était à disposition auprès de l'administration et publié sur le site internet www.bossonnens.ch. Il n'est dès lors pas lu et l'Assemblée l'approuve à l'unanimité avec 35 oui.

Monsieur Jérôme Jourdan invite les personnes qui souhaitent intervenir à se lever, se présenter par leur nom et prénom et parler suffisamment fort.

2. Planification financière 2026 - 2030

Monsieur Jérôme Jourdan informe que l'article 6 de la loi sur les finances communales précise que la commune doit établir un plan financier sur 5 ans avec l'obligation de le mettre à jour au moins une fois par année. Celui-ci sert à la planification et au pilotage, à moyen terme, des finances et des prestations. Une fois adopté par le Conseil communal, il doit être présenté à la Commission financière ainsi qu'à l'Assemblée communale.

Madame Sabine Comisetti précise que la planification financière est une projection de l'évolution plausible des produits et des charges la Commune sur les 5 ans à venir. L'évolution des produits est reflétée par la Marge Nette d'Autofinancement (la MNA). Cet indicateur se fonde sur la moyenne des résultats des dernières années avec une pondération sur les impôts spéciaux (comme l'impôt sur les gains immobiliers, les centimes additionnels ou l'impôt sur le capital) qui sont très aléatoires.

Selon ce calcul, la MNA plausible est de CHF 131'259 dès 2027, ce à quoi l'on peut ajouter un montant de CHF 50'000 pour tenir compte de l'augmentation naturelle de la masse fiscale par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour ce qui est des charges prévisibles supplémentaires, elles devraient augmenter, en 2030 :

- a) d'environ CHF 140'000 vu la fin de construction, puis l'exploitation, du Bâtiment de la petite enfance,
- b) d'environ CHF 240'000 en raison du Réseau santé et Social de la Veveyse, et
- c) d'environ CHF 90'000 en raison de l'agrandissement du CO, y compris la construction d'une piscine et d'une halle triple.

Cela sans compter les autres charges prévisibles mentionnées dans le tableau et celles qui ne sont pas encore chiffrées, notamment les charges relatives au tourisme, au changement de chauffage et à l'assainissement énergétique du bâtiment de l'école construit en 2000, et à la nécessité d'assurer en Veveyse des places suffisantes dans les maisons de retraite ou d'autres solutions vu l'augmentation attendue des seniors. Ces projections ne sont pas arrêtées, et vont très certainement évoluer, mais elles donnent une certaine visibilité sur les années à venir. Elles ne permettent certes pas d'exclure à terme une augmentation des impôts si l'accroissement effectif de la masse fiscale ne devait pas s'avérer supérieur aux prévisions du tableau. Elles permettent toutefois aussi de raisonnablement penser que tel ne devrait en principe pas être le cas à très court terme.

2.1. Préavis de la Commission financière

« La Commission Financière a pris connaissance de la planification financière établie pour les 5 prochaines années le 25 novembre 2025 en présence du Conseil Communal.

A cette occasion, la Commission Financière a pu discuter et comprendre en détail les comptes et projets servant à l'établissement de ce document.

Cette planification reflète la situation financière existante avec une projection des futurs investissements connus à moyen terme tout en permettant d'en contrôler leur financement par la Commune.

La Commission Financière ne peut que relever l'immense travail accompli avec précision pour l'établissement de ce document qui donne une bonne vision pour le futur bien que celle-ci peut

varier grandement d'une année à l'autre sans compter les investissements encore à venir ces prochaines années qui pourront avoir une incidence sur cette planification financière. Par conséquent la Commission donne un préavis favorable pour cette planification financière pour les années 2026 à 2030 au Conseil Communal de Bossonnens. »

Monsieur Jérôme Jourdan demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Sébastien Piller demande si l'augmentation des charges du RSSV, qui doublent, est liée à un événement en particulier. Monsieur Stéphane Dutoit, Conseiller communal, répond que cette augmentation est principalement due à l'engagement de nouveaux spécialistes dans l'ancien hôpital et aux futurs engagements. Monsieur Jérôme Jourdan ajoute que nous n'avons malheureusement peu d'influence sur les charges liées. Sébastien Piller comprend mais voulait savoir si cette augmentation était liée aux travaux qu'il y a eu sur le bâtiment. Monsieur Jérôme Jourdan rétorque que non : il s'agit de projections futures dont l'agrandissement des bâtiments, principalement les homes.

L'Assemblée n'a pas d'autre question.

3. Présentation du budget de résultats 2026

Monsieur Jérôme Jourdan donne la parole à Madame Sabine Comisetti pour la présentation du budget de résultats 2026.

Madame Sabine Comisetti informe que le budget a été validé par le Conseil Communal le 17 novembre, et présenté à la Commission financière le 25 novembre 2025.

Elle précise que quatre éléments ont plus particulièrement impacté l'élaboration du budget 2026 :

Premièrement, la mise en place du module de comptabilité salariale en 2024 permet désormais de répartir automatiquement les salaires et les charges sociales dans les dicastères concernés, conformément aux directives MCH2. Cela a impliqué la création de nouveaux comptes et des modifications dans la répartition des charges salariales.

Deuxièmement, le gel du budget du Canton de Fribourg a fortement perturbé l'élaboration du budget communal. Le Conseil d'Etat a recommandé aux Communes de tenir compte des mesures prévues dans le Plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), tout en étant conscient que les mesures ne pourront déployer leurs effets que sur une partie de l'année, voire ne jamais entrer en vigueur.

Troisièmement, sur la base d'une étude approfondie des différents intervenants, la Commune de Bossonnens reprendra la gestion de la crèche Le Chat Botté dès la rentrée d'août 2026, dans les nouveaux locaux du Bâtiment de la petite enfance (BPE). Cela implique la création d'un nouveau sous-groupe comptable dont le résultat n'influence pratiquement pas le budget. En effet, le prix de la journée à la Crèche doit correspondre aux coûts.

Enfin, la répartition des charges salariales effectives, le début de l'amortissement de la nouvelle benne compacteuse, et des coûts de transport en augmentation, ont contraint le Conseil communal à revoir le montant des taxes des déchets. Le Règlement communal sur les déchets date de 2009 et la tarification n'avait pas évolué depuis cette date. Les réserves constituées ont été utilisées afin de reporter au maximum cette échéance. Selon la tarification actuelle, les produits ne permettent désormais plus une couverture à 100% des dépenses occasionnées par cette fonction contrairement au principe prévu par l'article 15, alinéa 1, du Règlement sur les déchets. De plus, la couverture des taxes à 50% par la taxe proportionnelle (au poids), requise par l'article 15, alinéa 2, du Règlement sur la base du principe du « pollueur-payeur », n'était plus respectée. Ces contraintes ont conduit le Conseil communal à décider d'une augmentation de la taxe proportionnelle (au poids) de Fr. 0.50 à Fr. 0.77 HT par kilo. Cette augmentation permet de respecter les contraintes réglementaires, tout en restant largement dans la limite supérieure fixée à Fr. 1.00/kg par le Règlement sur les déchets (art. 24 al. 2) voté en 2009.

En définitive, le budget 2026 présente un excédent de charges total de CHF 449'802.33, soit une augmentation de Fr. 92'961.52 par rapport au budget 2025. Cette augmentation provient essentiellement de l'introduction de nouvelles charges liées imposées par le Canton, suite au refus du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les Communes (DETTEC) soumis à la votation populaire en novembre 2023 et en application du PAFE (le Plan d'assainissement des Finances de l'Etat). Cette augmentation provient aussi des charges liées à la construction du BPE, qui va bon train. Les autres charges communales, ainsi que les charges liées du District, restent quant à elles globalement stables.

Comme par le passé, le Conseil communal maintient une politique vigilante des dépenses qui sont de son ressort et encourage toute mesure qui permet un développement harmonieux de la Commune.

Le budget pouvait être consulté au bureau communal et sur le site internet de la commune. Madame Comisetti passe en revue les différents chapitres et leurs rubriques respectives, en les comparant au budget 2025 et invite les citoyens à poser leurs questions à la fin de chaque chapitre.

0. Administration générale :

L'excédent de charges diminue de CHF 6'567 par rapport au budget 2025.

Notons une augmentation de charges de CHF 5'750 liée à l'acquisition d'un nouveau système destiné à scanner les bulletins de vote, qui est imposé par le Canton.

La diminution des charges de CHF 12'663 au chapitre « Services généraux » provient principalement de la diminution de notre participation aux frais d'administration de l'ACV (Association des Communes de la Veveyse). Cette diminution est principalement due au nombre d'habitants pris en considération pour la clé de répartition qui est plutôt favorable pour 2026.

L'augmentation des produits de CHF 11'000 est due à de nouvelles imputations internes générées par la reprise de la Crèche par la Commune.

Concernant la rubrique « Immeubles administratifs » des charges d'un montant de CHF 6'000 sont prévues pour la réfection de la peinture du chœur de la chapelle ainsi qu'un montant de CHF 8'000 pour l'entretien des ruines du château.

Pour ce qui est des produits : la diminution de CHF 6'249 provient du fait que le loyer de la Crèche ne sera plus perçu par la Commune dès la rentrée scolaire 2026, vu que la Crèche deviendra communale.

1. Ordre sécurité publics-défense :

Ce chapitre présente une diminution des charges de CHF 7'623.

Les produits par CHF 66'000 correspondent à la perception de la taxe d'exemption pompiers, qui est intégralement reversée aux Bataillon Sud. Le nombre d'habitants de Bossonnens assujettis à cette taxe a passé de 360 en 2024 à 440 en 2025.

2. Formation :

L'excédent de charges augmente de CHF 49'685.

Cette augmentation est principalement due au début de l'amortissement lié à la construction du bâtiment de la petite enfance, aux charges supplémentaires en vue de son exploitation, ainsi qu'à l'augmentation des charges liées à l'aide aux institutions spécialisées.

Les produits indiqués à hauteur de CHF 26'427 correspondent aux contributions des parents et de la SENEK aux activités extra-scolaires, comme le camp de ski et le camp vert, ainsi

qu'aux subventions perçues pour ces activités. Pour une meilleure visibilité, ces montants sont désormais comptabilisés aux produits, plutôt qu'en déduction des charges.

Notre participation aux charges liées du CO diminue de CHF 43'846. Cette diminution reflète la gestion rigoureuse du CO en lien avec la volonté des Communes de maîtriser les charges liées. Comme évoqué l'année dernière, il s'agit d'une pause bienvenue, qui est toutefois vraisemblablement provisoire vu les travaux d'agrandissements planifiés.

Concernant la rubrique « Bâtiments scolaires », l'augmentation des charges de CHF 108'535 provient principalement d'une augmentation de CHF 90'000 des charges d'amortissement en raison de la construction du BPE, et d'une augmentation d'environ CHF 16'000 des charges d'exploitation dès la mise en service du BPE à la rentrée.

L'augmentation des produits à hauteur de CHF 51'000 résulte de nouvelles imputations internes liées aux frais d'infrastructure du BPE dès sa mise en service.

Les charges et produits de l'accueil extrascolaire augmentent en raison de l'ouverture de places supplémentaires avec la mise en service du nouveau bâtiment. Comme dit chaque année, ces charges et produits sont difficiles à estimer car ils dépendent de la fréquentation de l'accueil et du revenu des parents.

3. Culture, sport et loisirs :

Les charges de ce chapitre augmentent de CHF 10'718. Ce montant sera toutefois en réalité inférieur. En effet, le budget présenté prévoit une augmentation de la participation de la Commune aux charges de l'AJV (animation jeunesse veveyse) pour l'engagement d'un travailleur social hors mur. Ce poste ayant été refusé par l'Assemblée générale de l'AJV, qui s'est tenue après la clôture des budgets, cette rubrique sera revue à la baisse.

Notez que la participation de la Commune à la Bibliothèque du district augmente de CHF 3'343, sa participation étant passée de CHF 10 à CHF 12 par habitant selon le budget de l'ACV.

La rubrique loisirs augmente de CHF 1'850. Cette augmentation provient, d'une part, de la volonté du Conseil communal de pérenniser l'organisation d'une fête villageoise annuelle, comme celles qui ont eu lieu pour l'inauguration de la place de jeu et du pump track les deux dernières années.

Cette augmentation provient, d'autre part, de la mise en place d'une activité sportive en extérieur ouverte à tous intitulée « Bossonnens Bouge ». Cette activité, qui est encore en phase test, rencontre un joli succès.

Pour le surplus, cette rubrique du budget pérennise aussi

- a) les activités des Seniors, qui sont désormais très variées et très régulières, et dont nous sommes très fiers, ainsi que
- b) le cinéma open air, qui aura lieu cette année le mardi 25 août 2026 par tous les temps.

4. Santé

Les frais de la Santé restent stables avec une légère augmentation de CHF 1'376.

5. Prévoyance sociale

Le budget pour 2026 prévoit une augmentation de l'excédent de charges de CHF 176'468.

Cette augmentation importante provient principalement de deux nouvelles charges liées imposées par le Canton, suite à la votation populaire de novembre 2023 refusant le DETTEC

(désenchevêtrement des tâches cantonales et communales), et en application du PAFE (Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat).

6. Trafic et télécommunication

L'excédent de charges augmente CHF 60'460.

Les charges pour les routes communales augmentent de CHF 22'429 principalement en raison d'une charge de CHF 7'000 prévue pour l'entretien des mâts et des lampadaires, d'une charge supplémentaire de CHF 5'000 pour l'entretien annuel des routes, et d'une charge de CHF 10'000 pour la réfection du traçage des passages piétons, qui est exigée par le Canton (SPC).

La rubrique « Trafic régional et agglomération » voit une augmentation des charges de CHF 37'905 qui provient de la participation de la Commune aux dépenses cantonales pour le trafic régional qui augmente en raison du Plan d'assainissement des finances de l'état (PAFE) qui fait passer la participation des Communes de 45 à 50%.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

L'excédent de charges augmente de CHF 4'058.

Approvisionnement en eau : cette position ne doit pas impacter le résultat du budget, et s'équilibre avec le compte réserve.

Le budget 2026 est équilibré avec une attribution à la réserve de CHF 13'542. Depuis 2025, l'attribution à la réserve est moins importante que pour les années antérieures. Comme indiqué l'année dernière, le prix de l'eau a en effet augmenté de 21 centimes par m3 dès 2025 ; augmentation que le Conseil communal a décidé de ne pas reporter, pour l'instant, sur les consommateurs.

Traitement des eaux usées : même principe que pour la rubrique 710 : cette rubrique doit s'équilibrer avec le compte réserve. En 2026, cette position s'équilibre ainsi avec une attribution à la réserve de CHF 62'558.

8. Economie publique :

L'excédent de charges diminue de CHF 943.

9. Finances et impôts :

Les chiffres présentés pour 2024, 2025 et 2026 se basent tous sur un taux d'impôt de 90, et sont donc comparables.

On constate cette année une augmentation des produits budgétés de CHF 194'962, alors que selon les budgets de 2025 ils étaient en baisse d'environ CHF 10'000.

Les impôts ordinaires des personnes physiques et morales ont été estimés principalement sur la base des indicateurs cantonaux, tout en restant prudents. Sur cette base, une augmentation de CHF 194'542 des impôts ordinaires a été inscrite au budget.

Pour ce qui est des impôts spéciaux, leur estimation se base sur les chiffres de 2024, en prenant en compte l'évolution déjà connue pour 2025. Selon cette estimation, les impôts spéciaux devraient augmenter d'environ CHF 20'000.

La péréquation financière diminue de 9'028, ce qui démontre encore une fois que les finances communales s'améliorent.

Totaux

Le total des charges budgétées se monte ainsi à CHF 7'755'985, et le total des produits à CHF 7'306'183.

Le budget du compte de résultats présente dès lors un excédent de charges de CHF 449'802.

Comme évoqué en introduction, l'augmentation de l'excédent de charges de CHF 92'961 découle essentiellement des nouvelles charges liées imposées par le Canton, et des charges liées au nouveau bâtiment de la petite enfance (BPE).

Les autres charges communales et les charges liées du district restent en revanche globalement stables.

L'Assemblée n'ayant aucune question, Monsieur Jérôme Jourdan remercie Madame Sabine Comisetti pour la lecture du budget de résultats et donne la parole à Monsieur Daniel Bornoz, Président de la Commission financière.

3.1 Rapport de la Commission financière

« Ladite Commission a examiné le 25 novembre 2025 en présence de Monsieur le Syndic, de la conseillère en charge des finances, d'une délégation du Conseil Communal et de la boursière, le budget de résultats de l'année 2026.

A cette occasion, la Commission financière a reçu un rapport explicatif très complet et a été informée avec beaucoup de précisions sur les dépenses et encaissements prévus pour l'année 2026. Elle relève qu'ils sont justifiés et remarque que les dépenses liées, chiffres donnés par l'Etat et le District, pour la santé, les affaires sociales, les frais de curatelle, les homes, le CO de la Veveyse, l'école primaire et la petite enfance sont pour la 1ère fois depuis longtemps en baisse, à l'exception des transports publics et des écoles spécialisées. Pour l'année 2026 cela représente Fr. 13'777 de diminution pour l'ensemble des différents postes susmentionnés.

Il faut encore noter que selon les directives des amortissements planifiés de Fr. 634'321 sont prévus dans ce budget.

Une augmentation des revenus des impôts pour 2026 de Fr. 110'000 est prévue.

La péréquation financière améliore de Fr. 343'693 ce budget. En raison de la légère amélioration de la situation financière de notre commune, la péréquation a diminué de Fr. 9'026 par rapport au budget 2025.

La Commune de Bossonnens a restreint ses dépenses dans la mesure de ses possibilités et présente un budget avec une perte de Fr. 449'802 soit une péjoration de Fr. 99'962 en regard du budget 2025.

Le résultat budgétaire de la Commune est fortement influencé par les décisions cantonales en lien avec le PAFE (Plan d'assainissement des finances de l'Etat).

Compte tenu de la conjoncture actuelle, la Commission Financière demande de suivre attentivement l'évolution des rentrées fiscales et d'analyser les autres produits possibles.

Il va sans dire que la Commission financière recommande également une grande prudence et un contrôle envers tous les frais et coûts de gestion de la Commune afin de respecter ce budget.

Par conséquent, la Commission financière vous invite à accepter le budget de résultats 2026 tel que présenté.

Bossonnens, le 9 décembre 2025 »

3.2 Vote

Monsieur Jérôme Jourdan remercie Monsieur Daniel Bornoz et met en votation le budget de résultats de l'année 2026 qui est accepté à l'unanimité avec 35 oui.

4. Présentation du budget des investissements 2026

Pour débiter, Madame Sabine Comisetti passe en revue les investissements reportés :

1. Crédit d'étude d'infrastructure scolaire (BPE) : Le solde de CHF 70'000 correspond au solde du crédit d'investissement de CHF 382'000 voté pour l'Etude de la construction du bâtiment jusqu'à la fin de la mise à l'enquête. Cette phase étant terminée, ce solde de CHF 70'000 ne devrait en principe pas être reporté l'année prochaine.

Sur un crédit initial de 4,5 MCHF, un montant de 1,5 MCHF avait été dépensé lors de la clôture des budgets. Le solde du crédit était alors de 3 MCH.

La construction du bâtiment s'est jusqu'à maintenant extrêmement bien déroulée. Nous devrions être dans les temps pour emménager dans le nouveau bâtiment pour la rentrée 2026.

2. Réalisation du projet Valtraloc : Comme vous le savez, ce projet concerne la réfection et le réaménagement de la route de la gare en direction d'Attalens, en passant devant l'école.

Ce projet a bien avancé, et devrait pouvoir démarrer prochainement. Les oppositions sont levées et la procédure d'adjudication des travaux est en cours.

Nous vous transmettrons des informations détaillées relatives à ce projet lors d'une prochaine Assemblée communale, dès que les travaux auront été adjugés et que la participation de la Commune sera chiffrée avec précision.

3. Déplacement conduite eau : le solde de CHF 22'000 sera utilisé pour payer les dernières factures des travaux, qui sont terminés.

4. Aménagement de la Biorda : Le projet est terminé. Ce solde de CHF 11'700 ne devrait dès lors pas être reporté l'année prochaine.

5. Enfin, le solde de CHF 16'000 du crédit d'investissement « Urbaplan », sera si nécessaire utilisé pour payer les éventuelles études supplémentaires en lien avec le déplacement de la gare ; comme déjà évoqué l'année dernière, ce projet est en pause pour l'instant, compte tenu notamment des contingences budgétaires des TPF et du Canton.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur Jérôme Jourdan remercie Madame Sabine Comisetti pour ces informations et donne la parole à Monsieur Marcos Pires Mendes pour la présentation des demandes de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route de Chesau et pour la mise à jour du Plan Général d'évacuation des eaux (PGEE)

4.1 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Remplacement de la conduite d'eau potable à la route de Chesau

Monsieur Marcos Pires Mendes informe que la conduite d'eau potable de la route de Chesau doit être remplacée entre le carrefour Bourg-Neuf et le carrefour de la route de la Côte.

En effet, plusieurs fuites, entre 2020 et 2025, ont mis en évidence le très mauvais état de la conduite principale. La nouvelle conduite serait entièrement positionnée sur le domaine public ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela représente environ 260 mètres de conduite de diamètre 125 mm. La Commune a demandé des offres pour les travaux de génie civil et les travaux d'installation sanitaire. Le crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la route de Chesau s'élève à CHF 200'000.

La parole est donnée à Mme Sabine Comisetti qui présente Le plan de financement pour cet investissement :

Crédit demandé CHF 200'000
Amortissement 80 ans, 1,25%
Charges annuelles CHF 2'500
Financement par les liquidités

L'assemblée n'a pas de question.

Mise à jour du Plan Général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le PGEE est un plan détaillé qui recense tous les éléments des installations d'évacuation des eaux. Il détaille le cadastre des réseaux, élabore un programme priorisé d'entretien et débouche sur des mesures précises.

Monsieur Marcos Pires Mendes ajoute que le PGEE est obligatoire pour les Communes et doit être mis à jour régulièrement. Le PGEE de notre Commune date de 2008, des mises à jour ont eu lieu en 2014 et en 2018.

Celui-ci est révisé par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens. Une offre reçue d'un bureau d'ingénieurs hydrauliciens s'élève à CHF 45'000.

Sabine Comisetti expose le plan de financement qui est planifié comme suit :

Crédit demandé CHF 45'000
Amortissement 10 ans, 10%
Charges annuelles CHF 4'500
Financement par les liquidités

L'assemblée n'a pas de question au sujet de cet investissement.

Monsieur Jérôme Jourdan, après avoir remercié Monsieur Marcos Pires Mendes, donne à nouveau la parole à Madame Sabine Comisetti pour la présentation des investissements totaux qui sont les suivants :

Investissements reportés : CHF 4'299'700

Nouveaux investissements : CHF 245'000

Total : CHF 4'544'700

4.2 Rapport de la commission financière

« En date du 25 novembre 2025, la Commission financière a également étudié, en présence de Monsieur le Syndic, de la conseillère en charge des finances, d'une délégation du Conseil Communal et de la boursière, le nouveau budget des investissements de l'année 2026.

A cette occasion, la Commission financière a reçu un rapport détaillé et a obtenu toutes les indications concernant les futurs investissements et le report de ceux déjà approuvés lors des assemblées précédentes. Les nouveaux investissements pour 2026 se présentent ainsi :

Remplacement de la conduite d'eau potable à la route de Chesau	Fr.	200'000
Mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux)	Fr.	45'000

Total nouveaux investissements pour 2026
Total investissement reporté des années précédentes
Total des investissements en 2026

Fr. 245'000
Fr. 4'299'700
Fr. 4'544'700
=====

La Commission financière juge à l'unanimité ces dépenses nécessaires. Dans la mesure que leur financement est assumé soit par les liquidités de l'exercice 2026 soit par un emprunt, elle recommande l'approbation du budget des investissements 2026 tel que présenté.

La Commission financière remercie Monsieur le Syndic et tout le Conseil pour les explications détaillées et précises donnée pour ces budgets de l'année 2026.

Bossonnens, le 9 décembre 2025 »

4.3 Vote

Le crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route de Chesau est accepté à l'unanimité avec 35 oui.

Le crédit d'investissement pour la mise à jour du Plan Général d'évacuation des eaux (PGEE) est accepté à l'unanimité avec 35 oui.

Monsieur Jérôme Jourdan remercie les citoyens présents pour leur confiance.

5. Révision des statuts de l'Association de communes « Secours Sud Fribourgeois »

5.1. Présentation

Madame Magalie De Preux informe que cette révision de statuts est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Les modifications portent sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art.4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art.10 al.2)
- Composition du comité de direction (art.13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art.15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art.18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption - Dispense (art. 24 al.2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art.32 al.2)

Il s'agit d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association. Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux valident cette proposition de modification des statuts.

Les statuts étaient à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Monsieur Jérôme Jourdan s'excuse, il y a un petit souci informatique et propose de reprendre le document sur l'écran pour que l'assemblée puisse bien en prendre

connaissance. Madame Magalie De Preux ajoute qu'il s'agit principalement de modifications cosmétiques.

Monsieur Jérôme Jourdan demande s'il y a des questions.

Monsieur François Berthoud demande quel impact ce changement de statuts aura pour la commune : matériel, financier, ou futur financier ? Monsieur Jérôme Jourdan répond qu'il n'y a pas d'aspect financier directement impacté par ce changement car la Commission financière n'a pas été sollicitée pour rendre un préavis.

Il n'y a pas d'autre question de la part de l'Assemblée.

5.2. Vote

La révision des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois » est acceptée à l'unanimité avec 35 oui.

6. Divers

Monsieur Jérôme Jourdan donne les informations suivantes :

Gouvernance régionale

Réflexion sur l'organisation territoriale de la Veveyse

Les neuf communes de la Veveyse collaborent depuis de nombreuses années pour assurer des services essentiels à la population. Ce modèle, bien qu'efficace sur plusieurs aspects, est devenu complexe à piloter et peu adapté aux défis futurs.

Afin d'évaluer des solutions possibles, les communes ont mandaté le bureau Compas Management Services pour analyser plusieurs scénarios d'évolution : maintien du système actuel, amélioration des collaborations existantes, création d'une association élargie, fusion unique du district ou regroupements par sous-régions.

Résultats de l'étude

L'étude met en évidence trois sous-régions cohérentes au sein de la Veveyse : Basse-Veveyse, Châtel-St-Denis/Remaufens et Haute-Veveyse, où les liens fonctionnels et territoriaux sont les plus forts. Sur cette base, deux stratégies alternatives ressortent :

1. Fusions à plus petite échelle

Cette option, jugée techniquement la plus favorable, repose sur trois regroupements distincts :

Basse-Veveyse : Attalens – Bossonnens – Granges

Haute-Veveyse : La Verrerie – Le Flon – Saint-Martin – Semsales

Châtel-St-Denis / Remaufens : fusion à deux ou intégration avec la Haute-Veveyse (analyse à poursuivre)

Cette stratégie présente l'avantage d'unir des territoires déjà fortement liés et d'assurer une mise en œuvre relativement simple.

Cependant, elle ne résout pas la problématique des intercommunalités, dont la réforme resterait indispensable (statu quo+ ou évolution vers une association à buts multiples).

2. Commune unique

La stratégie de la commune unique est également mise en avant dans la synthèse de recommandations. Elle apparaît comme la plus séduisante sur le plan institutionnel, car elle permettrait la suppression complète des intercommunalités, intégrées au sein d'une seule entité communale — un avantage majeur en termes de simplification de la gouvernance.

L'analyse signale toutefois des difficultés techniques, notamment les écarts de coefficients d'imposition ou certaines contraintes financières. Elle souligne aussi l'importance des sous-régions (Basse-Veveyse, Châtel-St-Denis, Haute-Veveyse), qui constituent des communautés de vie et de destin reconnues.

Objectifs poursuivis

Simplifier l'organisation institutionnelle
Renforcer la qualité et la continuité des services publics
Garantir une gestion efficace et durable des ressources
Améliorer la cohérence des décisions régionales
Réduire progressivement les disparités fiscales

Prochaines étapes :

Les communes concernées examineront désormais ces propositions, informeront la population et définiront ensemble la suite du processus.
Aucune décision n'est prise à ce stade. Les habitantes et habitants seront associés aux étapes futures.

Monsieur Jérôme Jourdan demande si quelqu'un a des questions ou souhaiterait s'exprimer à ce sujet.

Monsieur François Berthoud demande si le Conseil communal a déjà un avis.

Monsieur Jérôme Jourdan répond que le Conseil Communal doit prochainement faire un tour de table et transmettre sa position à la Conférence des Syndics. Ce soir, le rôle du Conseil communal est d'informer la population sur l'étude qui a été réalisée et aux articles parus dans la presse. Certains citoyens se demandent quand une éventuelle fusion sera réalisée car en lisant les articles certains pensent que cela arrivera prochainement : ce qui n'est pas le cas. Nous sommes dans une phase d'analyse et de réflexion. On parle aujourd'hui d'un délai de 5 ans, une gère pour la mise en place d'un tel processus. Nous sommes en fin de législature, il faudra également voir quelle direction vont prendre les prochains élus. Avant de prendre position, le Conseil communal souhaitait prendre la température des citoyens. Au final, ce sera bien, vous, les citoyens qui vous prononcerez lors d'une votation populaire.

Monsieur Bernard Genoud demande s'il y a eu une étude du bassin de population pour la version à 3 communes. Monsieur Jérôme Jourdan répond que pour la version Commune unique nous sommes environ à 21'000 habitants, pour la version à 3 Communes (Basse-Veveyse), nous sommes à environ 6'000 à 7'000 habitants. Après, bien évidemment, nous ne connaissons pas les positions des autres communes, seront-elle intéressées à travailler avec Bossonnens. Encore une fois, il s'agit de réflexions.

Monsieur Bernard Genoud ajoute que dans le cas de Remaufens et Châtel, qui se sont séparés il y a 150 ans, il ne voit pas comment une fusion sera possible.

Madame Dominique Berthoud Kühlkopf se demande quel impact aura une commune fusionnée au niveau de la représentativité par rapport au canton. Monsieur Jérôme Jourdan répond que la représentativité serait plus forte dans le cas d'une commune unique.

Monsieur Bruno Fischetti abonde dans ce sens.

Monsieur Sébastien Piller demande comment se situe Bossonnens par rapport aux autres communes de la Veveyse concernant l'indice d'impôt communal.

Jérôme Jourdan lui informe que Attalens est à 75 et Granges à 87. En Haute-Veveyse certaines Communes sont plus haut que nous. Le Flon est à 93.8 et La Verrerie devrait augmenter ce soir à 86.

Les Communes comme Attalens qui sont à 75, sont des Communes qui peuvent assumer pas mal de dépenses.

Il n'y a pas d'autres remarques à ce sujet. Monsieur Jérôme Jourdan ajoute que le Conseil communal tiendra informé les citoyens lors des prochaines assemblées quant à l'évolution des réflexions.

Elections communales 8 mars 2026

Jérôme Jourdan informe les citoyens que nous arrivons gentiment en fin de législature et que les élections communales auront lieu le 8 mars 2026. Avec un éventuel second tour le 29 mars 2026. A cette occasion, il vous appartiendra d'élire le prochain Conseil communal. Monsieur le Syndic informe la population présente que le Conseil communal actuel se représente incorpore. Suite à cette annonce, les citoyens présents applaudissent les membres du Conseil communal. Monsieur Jérôme Jourdan, au nom du Conseil communal, les remercie vivement.

Concert de Noël

Il aura lieu le 23 décembre 2025 à 20h à la chapelle de Bossonnens. A cette occasion, les chanteurs célébreront Noël avec un programme issu d'Amérique Latine, dont quelques œuvres inspirées des styles typiques de l'Argentine et d'autres pays, tels que le tango et les danses folkloriques. Un vin chaud sera offert par la Commune à l'issue du concert.

Patrouilleurs scolaires

Le Conseil communal est toujours à la recherche de personnes afin de renforcer les équipes. Les personnes intéressées à donner un peu de leur temps sont priées de s'adresser à l'administration communale.

Monsieur Jérôme Jourdan interpelle Monsieur Vautier, présent dans la salle et patrouilleur scolaire. Il confirme que de nouveaux patrouilleurs seraient nécessaires, ne serait-ce que pour quelques patrouilles de remplacement pour palier certaines absences imprévues des patrouilleurs titulaires (maladie, enterrements, etc.).

Divers des citoyens

Monsieur Daniel Borno suggère de mettre l'écran plus en avant lors des prochaines assemblées afin d'avoir une meilleure lisibilité des informations transmises sur l'écran. Monsieur Jérôme Jourdan prend bien note de cette remarque et informe l'Assemblée qu'il verra avec Monsieur Pierre-Alain Richoz ce qu'il est possible de faire pour améliorer cela.

Monsieur Vautier se demande ce qu'il en est du restaurant qui a fermé dernièrement. Monsieur Jérôme Jourdan dit qu'effectivement le restaurant est fermé depuis le 30.11.2025. Le propriétaire a un projet sur la parcelle du restaurant. Le Conseil communal a immédiatement sollicité une rencontre avec le propriétaire du bâtiment pour lui faire part que la Commune souhaite maintenir le restaurant à Bossonnens. Le Conseil communal espère que le propriétaire va nous écouter. Nous avons fait le maximum jusqu'à aujourd'hui et allons suivre le dossier de près afin d'essayer de maintenir un restaurant dans le village. Cependant, il s'agit d'une parcelle privée et il est difficile d'intervenir autrement.

Monsieur François Berthoud regrette que le bâtiment ne soit pas protégé. Il l'a été à l'époque mais il ne l'est plus. Monsieur François Berthoud trouve bizarre car le bâtiment est visible sur plusieurs publications historiques comme dans le livre sur l'histoire de Bossonnens. Monsieur François Berthoud déplore cette situation car c'est un des premiers bâtiments qui marque notre Commune comme l'arrivée du chemin de fer à Bossonnens.

Monsieur Jérôme Jourdan indique que pour le faire passer à nouveau en bâtiment protégé, il faut l'aval du propriétaire.

Il ajoute qu'il s'agit d'une priorité pour le Conseil communal et qu'il fera tout son possible, dans les moyens qu'il a à sa disposition, pour maintenir un restaurant à Bossonnens.

Il n'y a pas d'autre question.

Monsieur Jérôme Jourdan remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation active et leur confiance. Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil et à l'ensemble du personnel communal qui ont aidé à la mise en place de la salle. Il souhaite à chacun et chacune un Joyeux Noël et une bonne année 2026.

Monsieur le Syndic lève l'Assemblée à 21h25

Lu et approuvé le

Le Président

La secrétaire